

SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

19-04-070

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 2 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le 8 avril à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi Höper, Conseillère Municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés :

Gonzague MALHERBE, Patrick NIVET, Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne Venayre), Joël ROUSSET (pouvoir à Agnès Séjournet), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Sandy CHAUVEAU (pouvoir à Laurence Rouede), Christophe DARDENNE (pouvoir à Rodolphe Guyot), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Monsieur Val Duclos a été nommé secrétaire de séance

PATRIMOINE

ADHÉSION À L'ASSOCIATION SITES ET CITÉS REMARQUABLES

Le projet « Libourne 2025-La Confluente » porte une attention toute particulière à révéler l'histoire de la ville à travers la mise en valeur de son patrimoine matériel (ses monuments, sa bastide, son paysage viticole, ses espaces naturels et ses ruisseaux...) et immatériel (ses savoirs viticoles, sa pêche traditionnelle, la poste du père Noël, son attention aux arts de la rue...). Elle adhère notamment de puis de nombreuses années à l'Union des bastides de Gironde.

La Ville de Libourne a d'ailleurs traduit cette préoccupation en politique de protection et de mise en valeur dès 2014 en adoptant une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, nommée désormais « Site Patrimonial Remarquable ». En 2016, elle a confirmé cet engagement dans le projet d'aménagement et de développement durable de son Plan Local d'Urbanisme. Son axe II s'applique à « révéler la qualité environnementale et paysagère de Libourne ». Son axe III « œuvre aux équilibres par la mixité fonctionnelle et les choix territoriaux », notamment au regard de l'orientation 13 qui précise « affirmer le rôle central et moteur de la bastide dans l'armature urbaine ».

En 2017, elle a ouvert l'Atelier Cœur de bastide, espace d'information, de concertation et de médiation autour de 3 thèmes : diffusion-information du projet urbain global et des actions de réhabilitation du cœur de bastide en particulier ; médiation culturelle, architecturale et urbaine

connectée à l'ensemble des services culturels et ouverte ponctuellement aux associations : espace de concertation.

En parallèle, la Ville s'est dotée d'un accompagnement numérique avec un site dédié www.libourne2025.fr accessible également via la nouvelle application pour mobile « Libourne dans ma poche ».

Aujourd'hui pour marquer ce tournant de manière plus fortement engagée, il vous est proposé d'adhérer à l'association Sites et Cités remarquables.

Considérant les objectifs de la Ville de Libourne d'œuvrer pour la protection et la valorisation de son patrimoine et de développer des politiques de reconquête et de réhabilitation des quartiers protégés.

Considérant que Sites & Cités remarquables de France a pour objectifs de :

- Mettre en réseaux les compétences de tous les acteurs du patrimoine ;
- Développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires ;
- Contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine en participant à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine ;
- Accompagner les villes et territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimoniale ;
- Mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine.

Considérant qu'une cotisation annuelle est due pour cette adhésion, déterminée en fonction du nombre d'habitants, sur la base d'un forfait de 0,043 euros par habitant.

Considérant que la population de la commune est arrêtée à 25 522 habitants,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise :

- l'adhésion de la ville à Sites & Cités remarquables de France
- le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 1098 euros
- Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette adhésion, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels la ville souhaiterait être associée dans la démarche initiée avec l'association

-la désignation de Monsieur le Maire pour représenter la ville

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190408-DELIB19_04_070-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 16.04.2019



Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne




Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190408-DELIB19_04_070-DE